



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 10 mars 2017

EN DIRECT DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Nos compétences et qualifications doivent être reconnues !

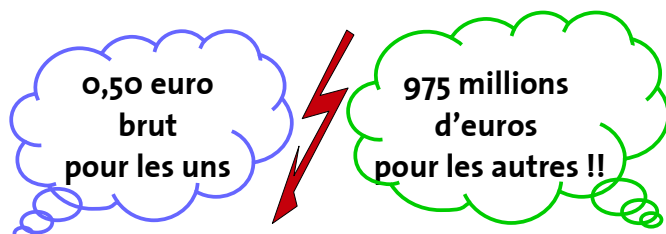
LA POSTE DOIT AUGMENTER LES SALAIRES

Pour nos salaires,
pour nos conditions de travail,
pour l'emploi

**TOUTES ET TOUS DANS
L'ACTION LE 21 MARS**

A l'issue de la deuxième séance de négociation, le compte n'y est toujours pas. Les mesures annoncées par la Poste restent largement insuffisantes et ne compensent pas l'augmentation du coût de la vie. Persistant dans son déni de réalité, La Poste prétexte une inflation à 0,13% pour faire des propositions dérisoires. Or, dans le même temps, l'INSEE annonce une augmentation du coût de la vie de 1,2% avec des hausses très importantes notamment pour l'énergie (+10 % par rapport à 2016) et les produits frais (+8%). Surtout les prévisions économiques annoncent une nette reprise de l'inflation.

Rappelons que l'année dernière, le gel des salaires avait été total lors des NAO avec 0% d'augmentation !



LES PROPOSITIONS DE LA POSTE A CE JOUR : MEME PAS UNE DEMI-BAGUETTE DE PAIN !!!

- 0,7% d'augmentation au 1er juillet pour les classes 1 et 2
- revalorisation individuelle de 0,95% au 1er avril pour les classes 3
- 0,80% de revalorisation individuelle plus 0,40% pour les Groupe A
- Complément de rémunération : +1,1% au 1er juillet pour tous (soit par an, en brut **1.2** : +19,9 € ; **1.3** : +20,8 € ; **2.1** : +21,9 € ; **2.2** : +23,9 € ; **2.3** : +25,3 € ; **3.1** : 27,3 € ; **3.2** : 28,8 € ; **3.3** : 30,5 €).
- Compléments familiaux et géographiques : + 1,1% (en brut et par an pour 2 enfants : +14,43 € ; pour 3 enfants : +30,54 €)
- Prime ultra-marine : +1,1% (+36,05€ brut par an)



**AU TOTAL CES MESURES REPRESENTENT
0,50 centimes d'euros brut par jour !!!!
INADMISSIBLE !**

CES PROPOSITIONS SONT INDECENTES AU REGARD DES BESOINS DES POSTIERS

La Poste a touché 1 milliard de CICE ces 3 dernières années ?

Qu'a-t-elle fait de cet argent public ?



UNE HONTE !

Avec la revalorisation proposée par La Poste,

UN ACC 1.2 DEBUTERA AVEC UN SALAIRE 10 EUROS BRUT AU-DESSUS DU SMIC !

Les bénéficiaires explosent, l'entreprise engrange en un an des sommes qu'elle mettait 10 ans à constituer. Tout cela sur le dos des postiers et des usagers.

AUJOURD'HUI ET SANS ATTENDRE, ELLE DOIT AUGMENTER LES SALAIRES, ELLE EN A LARGEMENT LES MOYENS

LA CGT PROPOSE ⁽¹⁾ :

- 1) La revalorisation des salaires et des pensions sur la base minimale d'un SMIC à 1800 euros brut
- 2) A travail égal = salaires égal. Déclinaison des grilles fonctionnaires pour les contractuels avec même déroulement de carrière
- 3) Le 13ème mois
- 4) L'augmentation de 25% du complément de rémunération (qui doit être lié au grade et non à la fonction)
- 5) Revalorisation de toutes les indemnités : collation, restauration, rouleur, remplacement... et prise en charge intégrale par l'employeur des frais de transport

Enfin, la CGT exige que les mesures de La Poste s'appliquent dès le 1er janvier 2017 et non au 1er juillet. Il doit donc y avoir un rattrapage pour les 6 premiers mois de l'année versés aux postiers le plus vite possible, car les prix et l'inflation eux n'attendent pas le mois de Juillet !

Les fonctionnaires aussi concernés :

Dans la Fonction Publique, le protocole PPCR se met en place. Cela consiste à transformer une partie des primes en point d'indice et à une amélioration des grilles indiciaires. Orange le met aussi en œuvre pour les fonctionnaires.

**La Poste refuse.
C'est inacceptable !**

Signons massivement la requête proposée par la CGT-FAPT

⁽¹⁾ Retrouvez les 41 propositions CGT dans le cadre des NAO sur www.cgt-fapt.fr

LES POSTIERS SONT DANS L'ATTENTE D'UNE RELLE RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL ET DES EFFORTS QU'ILS FONT AU QUOTIDIEN

Les Classes 1 et 2 ne vivent pas mais survivent au quotidien avec leurs salaires, cela ne peut plus durer.

IL FAUT UNE AUGMENTATION IMMEDIATE DES SALAIRES ET LE VERSEMENT D'UN 13ème MOIS !

EN CE SENS, LA CGT APPELLE LES POSTIERS À SE MOBILISER MASSIVEMENT

LE 21 MARS PROCHAIN

POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**